

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Convoqué le 09 octobre 2024, le Bureau de Communauté d'Alès Agglomération s'est réuni en Salle des Assemblées de l'Atome à Alès le mercredi 16 octobre 2024 à 17 h 30, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Monsieur le Président invite **Monsieur Patrick CATHELIN**, **Directeur Général d'Alès Agglomération**, à procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS (48) : Christophe RIVENQ, Max ROUSTAN, Aimé CAVAILLE, Jean-Charles BENEZET, Philippe RIBOT, Patrick MALAVIEILLE, Jennifer WILLENS, Ghislain CHASSARY, Michel RUAS, Christian TEISSIER, Aurélie GENOLHER, Christophe BOUGAREL, Jean-Michel PERRET, Serge BORD, Georges BRIOUDES, Thierry BAZALGETTE, Frédéric ITIER, Alain GIOVINAZZO, Sylvain ANDRE, Liliane ALLEMAND, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Joseph BARBA, Marielle VIGNE, Michel MERCIER, Olivier AVOUAC, Fabien FIARD, Thierry JACOT, Pascal MILESI, Marc JEKAL, Jean-Claude D'ANTONA, Hélène BON, Jacques PEPIN, Andrée ROUX, Cyril OZIL, Jérôme VIC, Johanna HUGUET, François SELLE, Jean-Michel BUREL, Adrien CHAPON, Gérard BARONI, Patrick JULLIAN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Monique CRESPON-LHERISSON, Georges DAUTUN, Georges RIBOT, Jean-Noël PUDDU

POUVOIRS (17) : Nicolas PERCHOC pouvoir à Aimé CAVAILLE, Valérie MEUNIER pouvoir à Liliane ALLEMAND, Éric TORREILLES pouvoir à Philippe RIBOT, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN, Gérard BANQUET pouvoir à Christian TEISSIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Guy CHERON pouvoir à Christophe RIVENQ, Rémy BOUET pouvoir à Fabien FIARD, Jack VERRIEZ pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Guy MANIFACIER pouvoir à Thierry JACOT, Lionel ANDRE pouvoir à Monique CRESPON L'HERISSON, Frédéric GRAS pouvoir à Jérôme VIC, Marc SASSO pouvoir à Patrick MALAVIEILLE, Jean-Marie MALAVAL pouvoir à Georges RIBOT, René MEURTIN pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Sébastien MAGNY pouvoir à Michel RUAS, Roseline BOUSSAC pouvoir à Andrée ROUX

ABSENTS EXCUSÉS (10) : Patrick DELEUZE, Geneviève BLANC, Jean-Luc GIBELIN, Jean-Jacques VIDAL, David GUIRAUD, Didier SALLES, Henri CROS, Laurent CHAPPELLIER, Bruno BIONDINI, Ludovic MOURGUES

Monsieur le Président indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Président prévient qu'il y a beaucoup d'excusés pour ce Bureau à cause des conditions météorologiques, notamment tous les élus du nord de l'Agglomération : Sénéchas, Concoules, Génolhac, Chamborigaud... qui ont donné pouvoir. Ils sont tous informés par Predict et suivent la situation en temps réel.

Il informe que pour le moment les transports scolaires seront suspendus pour toute la zone nord du Gard mais les établissements scolaires resteront ouverts et accueilleront les élèves.

Ils sont en train de regarder avec Isabelle SCHMIDT, Directrice Générale Adjointe du Pôle Ressources, l'éventuelle fermeture de deux ou trois crèches notamment à Saint Jean du Gard. S'il n'y a pas de pluie, elles seront ouvertes. Les prévisions météorologiques peuvent être catastrophique puisqu'elles ont annoncé jusqu'à 500 mm d'eau sur le haut Gard avec un épisode qui doit commencer dans la nuit.

Le pont de Chamborigaud a été submergé par un mètre d'eau dans la matinée, ce qui n'était pas le cas 10 jours avant. Le pont est ressorti des eaux en début d'après-midi, il n'a pas bougé. Il y a quelques dégâts sur les côtés qui ont été arasés par le Luech mais à priori la structure est toujours intacte. Sur la plaine, les cumuls annoncés sont assez bas et ce sont les eaux qui vont descendre qui feront gonfler les rivières.

Le barrage de Sainte Cécile d'Andorge est monté à 235 et redescendu un peu, le Gardon d'Alès est également monté mais il est également redescendu. Il les tiendra au courant s'il doit y avoir d'autres fermetures, ne voulant pas prendre le moindre risque avec les bébés et les enfants.

Monsieur le Président signale que Predict le prévient dès que sur une des communes du territoire il y a une alerte, sans préciser laquelle.

Monsieur Sylvain ANDRE, membre du Bureau de Communauté et maire de la commune de Cendras, est élu secrétaire de séance.

I - ASSEMBLÉES

Approbation du Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 27 juin 2024

Le Procès-Verbal du Bureau de Communauté du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

DGA RESSOURCES

II - STRATÉGIE FINANCIÈRE

1. Octroi d'un fonds de concours à diverses communes

Le montant des fonds de concours versé aux communes est fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Les critères de répartition sont fixés par le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité adopté par le Conseil Communautaire.

✓ **BRANOUX LES TAILLADES**

Travaux agrandissement du cimetière.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 196 856 €.

Le montant des subventions s'élève à 68 910 €.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 000 €.

✓ **CONCOULES**

Travaux de réfection du grand bassin : piscine municipale.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 37 116,67 €.

Le montant des subventions s'élève à 18 000 €.

Conformément aux délibérations C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 et C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 9 558 €.

✓ **GENOLHAC**

Achat Columbarium.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 3 961,40 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 1 980 €.

✓ **LES PLANS**

Aménagement d'une aire de jeux et d'équipements sportifs.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 9 206,52 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 4 057 €.

✓ **NERS**

Création d'un jeu de boules, création d'un parcours de santé, création d'un parking au champ de foire et acquisition d'un logiciel de gestion cimetière.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 45 807 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021, C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 22 903 €.

✓ **ST CHRISTOL LES ALES**

Création et sécurisation d'un chemin piétons Avenue Général de Gaulle – RD 6110.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 37 200 €.

Le montant des subventions s'élève à 14 800 €.

Conformément à la délibération C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 11 160 €.

✓ **ST FLORENT SUR AUZONNET**

Acquisition d'un tableau numérique.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 1 165,58 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 582 €.

Réfection voirie et pose de ralentisseurs.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 48 970 €.

Le montant des subventions s'élève à 14 000 €.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 et C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 17 485 €.

✓ **ST JEAN DE CEYRARGUES**

Construction d'un atelier municipal, aménagement aire de stationnement et toilettes publiques.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 139 782,47 €.

Le montant des subventions s'élève à 61 062,15 €.

Conformément aux délibérations C2022_05_07 du Conseil de Communauté en date du 7 décembre 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 11 539 €.

✓ **ST JEAN DE SERRES**

Sécurisation de la voirie aux abords de l'école sur la RD109.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 39 987,99 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 16 528 €.

✓ **ST JEAN DE VALERISCLE**

Rénovation façade bâtiment communal et remise en service d'une fontaine.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 9 257,01 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 4 628 €.

✓ **ST JEAN DU PIN**

Remplacement huisseries école primaire.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 28 522,30 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 et C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 14 261 €.

✓ **ST PRIVAT DES VIEUX**

Acquisition d'un tracteur.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 136 301,22 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 56 190 €.

✓ **SEYNES**

Rénovation appartement de la Mairie.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 11 264 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la délibération C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 3 191 €.

✓ **TORNAC**

Aménagement sécuritaire de la RD 982 et aménagement chemin des Costes.

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 64 334€.

Le montant des subventions s'élève à 23 801,40 €.

Conformément aux délibérations C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 19 241 €.

✓ **VABRES**

Mise en sécurité du chemin de Sauveplane

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 6 025 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2021_06_07 du Conseil de Communauté en date du 1^{er} juillet 2021 et C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 3 012 €.

Chauffage et climatisation de la Salle Polyvalente

Conformément au plan de financement présenté par cette commune, ledit projet s'élève à la somme de 14 671,33 €.

Aucune subvention n'est attendue.

Conformément aux délibérations C2022_01_10 du Conseil de Communauté en date du 17 février 2022, C2023_02_11 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2023 et C2024_02_08 du Conseil de Communauté en date du 10 avril 2024 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 7 335 €.

Monsieur le Président propose d'approuver ces fonds de concours.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

2. Octroi d'un fonds de concours à la commune de Le Martinet - Annule et remplace la délibération B2023_05_03 du Bureau de Communauté

Un fonds de concours d'un montant de 37 000 € a été accordé à la commune du Martinet le 16 février 2023 pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente. Ce montant a été ramené à 17 000 € à la demande de la commune, par délibération du Bureau de Communauté du 13 décembre 2023.

La règle de non dépassement de 80 % d'aides publiques pour une opération d'investissement oblige à baisser ce fonds de concours à 13 500 €.

Monsieur le Président propose d'annuler et de remplacer la délibération B2023_05_03 et d'octroyer un fonds de concours d'un montant de 13 500 € à la commune du Martinet.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

III - MOYENS GÉNÉRAUX - PATRIMOINE

3. Adhésion au Club des Utilisateurs des logiciels SEDIT-Marianne : CUSMA

Afin d'assurer à la collectivité les meilleures relations possibles avec le prestataire en charge des solutions SEDIT-Marianne pour la gestion financière, ainsi que celle des ressources humaines, Alès Agglomération peut adhérer à l'association CUSMA pour faciliter les points suivants :

- Échange d'expériences, conseils sur la mise en œuvre des progiciels,
- Être une force de proposition au contact de l'éditeur,
- Constitution d'un réseau convivial de professionnels,
- Organisation de rencontres avec l'éditeur pour évoquer les évolutions des progiciels.

Monsieur le Président propose d'adhérer à cette association à partir de l'année 2024 pour une cotisation annuelle d'un montant de 500 €.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

IV - COMMANDE PUBLIQUE

4. Convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPL Alès Cévennes – Mission d'assistance, d'accompagnement et de conseils auprès de la Collectivité

La convention a pour objet de confier à la SPL Alès Cévennes une mission d'assistance, d'accompagnement et de conseil dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des politiques publiques de développement de la communauté Alès Agglomération.

D'une manière générale, la SPL Alès Cévennes aura en charge d'une part, d'accompagner les responsables (élus et services) de la communauté Alès Agglomération sur la poursuite du travail engagé et d'autre part, sur la conception et la mise en œuvre de nouveaux processus de développement durable territorial adaptés à leurs enjeux respectifs.

La mission de la SPL Alès Cévennes consistera plus précisément à assister, accompagner et conseiller la collectivité notamment pour :

- La participation aux instances de travail et de gouvernance du territoire : comités techniques, comités de pilotage, conseils et bureaux de communauté et réunions préparatoires ;
- La participation aux séances de travail avec les services et/ou les élus et/ou les partenaires (comité des maires, rencontre des directeurs, revues de projet, visites officielles, ...)
- La participation aux séminaires des services et/ou d'élus ;
- La participation aux groupes de travail internes à la collectivité (Plan de planification des investissements, plan climat, marketing territorial...) ;
- La participation aux réunions de concertation avec des partenaires et/ou le public ;
- L'appui à l'évolution des pratiques de la collectivité via la mise en œuvre de nouveaux modes de travail et de fonctionnement : mode projet, hub créativité, séances de brainstorming, de créativité...
- La participation aux réflexions avec le service de développement économique et ses partenaires pour le développement et l'attractivité du territoire.

La liste des missions n'est pas exhaustive. Pour autant, la SPL Alès Cévennes assurera toutes tâches complémentaires et ou annexes nécessaires au bon déroulement des missions précitées.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable 3 fois par tacite reconduction.

Les prestations seront rémunérées annuellement par application du prix forfaitaire global suivant :

Montant forfaitaire Hors TVA : 50 000,00 €
 Montant TVA au taux de 20 % : 10 000,00 €
 Montant TTC : 60 000,00 €

Ce montant est payable en 2 échéances égales de 30 000,00 € TTC chacune, aux dates prévisionnelles suivantes : le 30 juin 2024 et le 30 novembre 2024.

Monsieur le Président propose d'approuver cette convention d'assistance, d'accompagnement et de conseils avec la SPL Alès Cévennes.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

V - HABITAT ET LOGEMENT

5. Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, subventions d'État aux opérateurs de logements locatifs sociaux – Liste n°33 des bénéficiaires

Alès Agglomération reçoit de l'État, dans le cadre de la délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre, des enveloppes annuelles de crédits pour le financement des projets de logements sociaux publics (logements HLM, hors financements ANRU).

Il convient de procéder au reversement, aux opérateurs de logements locatifs sociaux, de ces subventions d'État déléguées, pour les opérations engagées (acomptes), ou achevées (solde).

| LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°33 | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------|
| N° | Opérateur | Adresse Opérateur | Désignation Projet | Montant Subvention | Nature |
| 212 | Logis Cévenols | 433 Quai de Bilina 30318 ALES CEDEX | Les Vignerons 30720 Ribaute les Tavernes | 54 000,00 € | Solde |
| | | | 8 PLAI / 19 PLUS | | |
| 213 | 3F OCCITANIE | 12 Rue Jules Ferry 81200 Mazamet | Chemin du Viget 30100 Alès | 126 720,00 € | Acompte 80 % |
| | | | 22 PLAI / 35 PLUS | | |
| 214 | Commune de Cruviers Lascours | Place Albert Chapellier 30360 Cruviers-Lascours | 14 Rue des Ecoles 30360 Cruviers-Lascours | 5 274,75 € | Solde |
| | | | 1 PLAI | | |
| 215 | Logis Cévenols | 433 Quai de Bilina 30318 ALES CEDEX | CN Gisèle Halimi Chemin de Saint Julien 30340 Saint Julien les Rosiers | 49 600,00 € | Solde |
| | | | 8 PLAI / 16 PLUS | | |
| TOTAL | | | | 235 594,75 € | |

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 235 594,75 € pour 3 bénéficiaires (4 opérations).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

6. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires – Liste n°47 des bénéficiaires

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien, Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 11 Avril 2019, a fixé les modalités d'attribution de ces subventions, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens dans les centres-villes, villages et hameaux, ainsi que la réduction de la précarité énergétique.

| LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°47 | | | |
|-------------------------------------|------------------------------------|------------------|--------------------|
| N° P | Nom Propriétaire | Montant € | Financement |
| 1080 | BEDJAOUI Aziza | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1081 | FILLETON AUBARD Marion | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1082 | ROUVIERE Simone | 800 € | P.OCCUPANT |
| 1083 | CAUSSE Marcel | 254 € | P.OCCUPANT |
| 1084 | GINEL Yolande | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1085 | DONNET Lauriane | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1086 | MOUMNI Aicha | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1087 | MOUMNI Aicha | 814 € | P.OCCUPANT |
| 1088 | POLGE Renée | 1 500 € | P.OCCUPANT |
| 1089 | CAELLES CAMMARATA Myriam | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1090 | SCI LE CHALET M. GUIGON Fabrice | 7 600 € | FAÇADE |
| 1091 | MAURAS David | 1 500 € | P.OCCUPANT |
| 1092 | SEQUIER Paul | 500 € | HAB. MIEUX |

| | | | |
|--------------|--------------------|-----------------|-------------------|
| 1093 | DURAND Lucienne | 1 500 € | P.OCCUPANT |
| 1094 | ASTIER Eliane | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1095 | GIBELIN Jean-Marie | 500 € | HAB. MIEUX |
| 1096 | PETIT Lucie | 500 € | HAB. MIEUX |
| TOTAL | | 18 968 € | |

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions, d'un montant total de 18 968 € pour 16 bénéficiaires (17 dossiers).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

7. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ALES) – Liste n°14 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Centre-ancien et faubourgs d'Alès, Alès Agglomération verse des subventions pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 18 février 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du Centre-ancien et des faubourgs d'Alès, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

| LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°14 | | | |
|-------------------------------------|--------------------------------------------|------------------|--------------------------|
| N° P | Nom Propriétaire | Montant € | Financement |
| 33 | SARL F BOUTIQUE M. COMPAN Frédéric | 2 000 € | DEVANTURE OPAH RU |
| 34 | EURL SAND'ALES Mme LAGULHON Alexandra | 2 000 € | DEVANTURE OPAH RU |
| 35 | DI LORENZO Fabien | 3 079 € | FACADE OPAH RU |
| 36 | EURL INDIGO VOYAGES Mme DEBENATH Émilie | 2 000 € | DEVANTURE OPAH RU |
| TOTAL | | 9 079 € | |

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 9 079 € (4 bénéficiaires pour 4 dossiers).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

8. Programme d'Amélioration de l'Habitat - Attribution des subventions aux propriétaires (OPAH RU ANDUZE) – Liste n°9 des bénéficiaires

Dans le cadre de l'OPAH-RU Commune d'Anduze, Alès Agglomération verse des subventions aux propriétaires pour faciliter l'engagement des travaux.

Une délibération du Conseil de Communauté du 15 Avril 2021 a fixé les modalités d'attribution de ces subventions sur le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain de la Commune d'Anduze, destinées à encourager la réhabilitation des immeubles et logements anciens pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs, la réfection des façades et la réfection des devantures commerciales et la résorption de la vacance.

| LISTE DES BÉNÉFICIAIRES N°9 | | | |
|-----------------------------|--------------------|-----------|----------------------|
| N° P | Nom Propriétaire | Montant € | Financement |
| 20 | GROSSELIN Danielle | 4 002 € | P. BAILLEURS OPAH RU |
| 21 | DESIMEUR Mathieu | 13 847 € | P. BAILLEURS OPAH RU |
| TOTAL | | 17 849 € | |

Monsieur le Président propose d'approuver la liste des subventions pour un montant total de 17 849 € (2 bénéficiaires pour 2 dossiers).

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VI - RURALITÉ

9. Subventions 2024 modification partielle de la délibération B2024_02_01 du 10 avril 2024

Une erreur nominative dans la liste des aides 2024 secteur ruralité sur la délibération B2024_02_01 le 10 avril 2024 a été constatée par la Trésorerie. L'Association CPIE devient Association CPIE MNE RENE 30.

Monsieur le Président propose de modifier cette subvention comme suit : montant accordé en 2024 à : CPIE MNE RENE 30 : 34 000 €. Le reste de la délibération est inchangé.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

10. Octroi d'un fonds de concours dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire de Territoire d'Alès Agglomération

Le Conseil Communautaire a approuvé le 10 avril 2024, la mise en œuvre d'un fonds de concours aux communes dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire Territorial.

Les communes doivent déposer des demandes d'investissements sur des dépenses éligibles précisées par le fonds de concours. Les possibilités d'appui à l'investissement sont larges (agriculture communale, restauration scolaire, ...).

Dans ce cadre, **Monsieur le Président** propose d'octroyer un fonds de concours pour la commune de Ners d'un montant de 755,75 €.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

11. Subventions 2024 – Secteur Ruralité

Alès Agglomération a dédié une enveloppe de 50 000 € de subventions aux associations, dans le cadre du déploiement du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur l'année 2024. 44 303 € ont été attribués lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2024.

Ces subventions permettent d'essaimer le PAT sur le territoire et de refléter la pluralité des projets. 4 nouvelles subventions sont proposées pour un montant de 5 697 €.

Alès Agglomération a également dédié une enveloppe de 15 000 € de subventions aux associations partenaires du PAT qui animent des groupes de travail en lien avec les 31 actions prioritaires du PAT. 14 subventions sont proposées pour un montant de 15 000 €.

| Associations bénéficiaires | Actions | Montants accordés en 2024 (euros) |
|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Axe PAT : Rendre accessible à tous une alimentation de qualité | | |
| ABCDiet | Intervention sport-alimentation-santé auprès des sportifs, encadrants et dirigeants de clubs et fédérations de sport | 2 000 € |
| ENVIE D'ENVIRONNEMENT | Parcours éducation à l'alimentation pour l'ALSH Malataverne | 800 € |
| LES JARDINS DE LA BEDOSSE | Mise au point et réalisation de modules pédagogiques au sein de la ferme pédagogique | 1 000 € |
| LES TETES D'AIL | Intervention dans les communes : ateliers de cuisine | 1 890 € |
| Animation des groupes de travail du PAT | | |
| COMITE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ | Pilotage action « Soutenir les ateliers pédagogiques en direction des enfants (0 à 18 ans) » | 1 071 € |
| RESEDA | Pilotage action « Mener un travail sur "le goûter" avec l'investissement des communes » | 1 071 € |
| LES JARDINS DE LA BEDOSSE | Pilotage action « Créer de fermes pédagogiques comme outil de médiation » | 1 071 € |
| FD CIVAM DU GARD | Pilotage action « Créer des jardins (partagés, ouvriers ou familiaux, urbains, citoyens) » | 536 € |
| ASSOC. AMAP LE PANIER PININQUE | Pilotage action « Créer des jardins (partagés, ouvriers ou familiaux, urbains, citoyens) » | 536 € |
| CCAS Alès | Pilotage action « Élaborer un audit des besoins pour améliorer le dispositif d'approvisionnement des structures d'aide alimentaire » | 1 071 € |

| Associations bénéficiaires | Actions | Montants accordés en 2024 (euros) |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| CHAMBRE AGRICULTURE DU GARD | Pilotage 2 actions - « Réaliser un état des lieux de la demande en outils de transformation de produits agricoles en vue de création, d'optimisation, de mutualisation d'outils » - « Intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants potentiels » | 1 607 € |
| ALES MYRIAPOLIS | Pilotage de 3 actions - « Renforcer les filières locales de productions alimentaires pour l'approvisionnement local » - « Développer les produits locaux dans les cantines collectives gérées par Alès Agglomération et les communes » - « Porter à connaissance l'impact du changement climatique sur les productions agricoles afin d'en tenir compte pour les projets d'installations ou d'évolution d'exploitation » | 3 213 € |
| ASSOCIATION DÉVELOPPEMENT EMPLOI AGRICOLE ET RURAL | Pilotage action « Intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants potentiels » | 536 € |
| TERRE DE LIENS LANGUEDOC ROUSSILLON | Pilotage 2 actions - « Faire en sorte que les communes ou l'agglomération acquièrent du foncier en propre pour installer des agriculteurs (en commençant par une étude sur les modalités d'acquisition) » - « Mener une phase d'exploration pour la mise en place d'un ou des projets pilotes de remise en production agricole » | 2 142 € |
| ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE DES CAUSSES ET DES CEVENNES | Pilotage action « Œuvrer à la reconquête pastorale » | 1 071 € |
| ASSO AGIR | Pilotage action « Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie, pour tous les volumes : de la citerne individuelle à la retenue de substitution collective » | 1 071 € |
| Total | | 20 686 € |

Monsieur le Président propose d'approuver ces subventions.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

VII - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

12. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de La Grand Combe

Dans le cadre du fonctionnement du relais emploi La Grand Combe, Alès Agglomération sollicite le concours du Conseil Départemental du Gard.

Il est demandé pour l'année 2025 une subvention d'aide au fonctionnement de 30 000 € pour le Relais Emploi La Grand Combe dont le coût prévisionnel global pour 2025 est de 62 868 € TTC.

Coût prévisionnel du projet : 62 868 € TTC

Plan de financement du projet

| Organismes | Montants en € | % |
|-------------------------------|----------------------|----------------|
| Conseil Départemental du Gard | 30 000 € | 47.72 % |
| Sous total | | 47.72 % |
| Communauté Alès Agglomération | 32 868 € | 52.28 % |
| TOTAL | 62 868 € | 100 % |

Monsieur le Président propose de solliciter cette subvention.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

13. Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025 auprès du Conseil Départemental du Gard Pour le Relais Emploi de Les Mages

Dans le cadre du fonctionnement du relais emploi Les Mages, la Communauté Alès Agglomération sollicite le concours du Conseil Départemental du Gard.

Il est demandé pour l'année 2025 une subvention d'aide au fonctionnement de 21 000 € pour le Relais Emploi Les Mages dont le coût prévisionnel global pour 2025 est de 35 817€ TTC.

Coût prévisionnel du projet : 35 817 € TTC

Plan de financement du projet

| Organismes | Montants en € | % |
|-------------------------------|----------------------|----------------|
| Conseil Départemental du Gard | 21 000 € | 58.63 % |
| Sous total | | 58.63 % |
| Communauté Alès Agglomération | 14 817 € | 41.37% |
| TOTAL | 35 817 € | 100 % |

Monsieur le Président propose de solliciter cette subvention.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DGA CADRE DE VIE

VIII - INFRASTRUCTURES

14. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Saint Privat des Vieux - Suppression des eaux claires parasites - Schéma Directeur d'Assainissement - Actions 1 et 2 - Travaux ponctuels sur les collecteurs, branchements et regards de visite d'eaux usées

Le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, réalisé par le bureau d'études CEREG, a mis en évidence des anomalies sur les collecteurs, branchements et les regards de visites d'eaux usées répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Leur réhabilitation permettra d'éliminer une partie des entrées d'eaux claires parasites et d'améliorer ainsi, de manière notable, le fonctionnement du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Privat des Vieux.

Coût estimatif du projet relatif aux travaux ponctuels sur les collecteurs, branchements et regards de visite d'eaux usées de la commune de Saint Privat des Vieux : 235 000,00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros HT | % |
|------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 117 500,00 € HT* | 50 % |
| Conseil Départemental du Gard | 70 500,00 € HT* | 30 % |
| Sous total HT | 188 000,00 € | 80 % |
| ALÈS AGGLOMÉRATION | 47 000,00 € HT | 20 % |
| TOTAL HT | 235 000,00 € | 100 % |

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose la réalisation des travaux ponctuels sur les collecteurs et regards de visite d'eaux usées faisant suite au Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Saint Privat des Vieux, dont le montant s'élève à 235 000 € HT et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

15. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux

Selon le schéma directeur intercommunal de l'assainissement collectif, la station d'épuration communale de Saint Privat des Vieux est vieillissante, présente de nombreux dysfonctionnements et ne respecte plus la réglementation en vigueur en matière d'assainissement. Cet ouvrage est d'ailleurs listé dans la procédure contentieuse engagée par la commission européenne.

Son renouvellement doit donc être projeté et la construction d'une nouvelle station d'épuration à proximité de l'existante, sur un terrain communal, apparaît être techniquement le scénario le plus réaliste et adapté aux contraintes du territoire.

Du fait de la procédure contentieuse, cette opération doit être engagée le plus rapidement possible.

Elle est inscrite dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) de l'État qui définit les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le bassin Rhône-Méditerranée.

Coût estimatif du projet de construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux : 6 482 710,00 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros HT | % |
|------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 3 241 355,00 € HT* | 50 % |
| Conseil Départemental du Gard | 1 944 813,00 € HT* | 30 % |
| Sous total HT | 5 186 168,00 € | 80 % |
| ALÈS AGGLOMÉRATION | 1 296 542,00 € HT | 20 % |
| TOTAL HT | 6 482 710,00 € | 100 % |

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'approuver la construction d'une nouvelle station d'épuration pour le système d'assainissement de Saint Privat des Vieux dont le montant prévisionnel s'élève à 6 482 710 € HT et son plan de financement.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

16. Demande d'aides financières - Assainissement collectif - Commune de Les Salles du Gardon - Impasse Maison Neuve - Mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif

Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Ex Communauté de Communes du Pays Grand'Combien, finalisé en 2019 par le bureau d'études CEREG, a montré que le réseau unitaire de l'impasse Maison Neuve est à l'origine de rejets directs dans le milieu naturel. Il draine, par ailleurs, d'importants volumes d'eaux claires parasites.

Sa mise en séparatif permettra d'améliorer, d'une part, le fonctionnement du système d'assainissement de l'Habitarelle et, d'autre part, la qualité du milieu naturel du Gardon.

De plus, ces travaux sont cohérents avec le projet de construction de la nouvelle station d'épuration intercommunale de La Grand'Combe.

Coût estimatif du projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de l'impasse Maison Neuve sur la commune de Les Salles du Gardon : 227 183,00 € H.T.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros HT | % |
|------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 113 591,50 € HT* | 50 % |
| Conseil Départemental du Gard | 68 154,90 € HT* | 30 % |
| Sous total HT | 181 746,40 € | 80 % |
| ALÈS AGGLOMÉRATION | 45 436,60 € HT | 20 % |
| TOTAL HT | 227 183,00 € | 100 % |

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'assainissement, des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif de l'impasse Maison Neuve, sur la commune de Les Salles du Gardon, dont le coût prévisionnel s'élève à 227 183 € HT et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

17. Demande d'aides financières – Eau potable - Commune de Sainte Cécile d'Andorge – Le village - Renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable

Au village de Sainte Cécile d'Andorge, les conduites d'adduction et de distribution d'eau potable en fonte grise sont vétustes et sujettes aux fuites. Les signes de corrosion des conduites sont tels, qu'au-delà d'un risque de défaillance des organes de distribution, l'oxydation et le vieillissement progressif des canalisations peuvent donner à l'eau une couleur "rouille" (fer et turbidité).

Le renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable au lieu-dit "Le village" concourra à améliorer le service public de l'eau potable en réduisant les fuites et en préservant la qualité de l'eau distribuée.

Ces travaux peuvent être financés dans le cadre du nouveau dispositif France Ruralités Revitalisation (FRR), mis en place au 1er juillet 2024.

Coût estimatif du projet de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable au lieu-dit "Le village" sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge : 500 000,00 € HT.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros HT | % |
|------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 350 000,00 € HT* | 70 % |
| Conseil Départemental du Gard | 50 000,00 € HT* | 10 % |
| Sous total HT | 400 000,00 € | 80 % |
| ALÈS AGGLOMÉRATION | 100 000,00 € HT | 20 % |
| TOTAL HT | 500 000,00 € | 100 % |

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation, selon les principes de la Charte Qualité Régionale des réseaux d'eau potable, des travaux de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable au lieu-dit "Le village" sur la commune de Sainte Cécile d'Andorge, dont le coût prévisionnel s'élève à 500 000 € HT et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

18. Demande d'aides financières – Eau potable - Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex-Syndicat de la Mayre – Communes de Deaux et de Vézénobres

Le précédent Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du Syndicat de la Mayre a été réalisé par le bureau d'études EPUR en 2007.

Depuis, de nouvelles problématiques sont apparues (qualité de l'eau, gestion quantitative, fuites sur réseaux, augmentation constante de la population, ...).

L'actualisation du SDAEP de l'ex Syndicat de la Mayre permettra à la Collectivité de se doter d'un outil de hiérarchisation et de planification des travaux sur le court, moyen et long terme, solutionnant les problèmes rencontrés sur ce territoire.

Coût estimatif de la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ex-Syndicat de la Mayre (communes de Deaux et Vézénobres) : 378 369 € HT

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros HT | % |
|------------------------------------------|----------------------------|--------------|
| Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse | 189 184,50 € HT* | 50 % |
| Conseil Départemental du Gard | 113 510,70 € HT* | 30 % |
| Sous total HT | 302 695,20€ | 80 % |
| ALÈS AGGLOMÉRATION | 75 673,80 € HT | 20 % |
| TOTAL HT | 378 369,00€ | 100 % |

*hors application éventuelle d'un taux plafond

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) de l'ex-Syndicat de la Mayre (communes de Deaux et de Vézénobres), dont le coût prévisionnel s'élève à 378 369 € HT et son plan de financement.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DGA POLITIQUES PUBLIQUES

IX - SOLIDARITÉS

19. Demande de subvention pour la création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud – Abroge partiellement et remplace la délibération B023_03_03 du 29 juin 2023

Le projet de construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur la commune de Chamborigaud concerne 8 cabinets de consultation, une salle de réunion et des annexes de stockage et d'archivage.

La délibération B023_03_03 du 29 juin 2023 prévoyait un cout de 1 500 000€ HT. Après révision du projet, le coût est établi à 961 290 € HT.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à : 961 290 € HT

Plan prévisionnel de financement du projet :

| ORGANISMES | Montants en € | % (±) |
|--------------------|------------------|--------------|
| ETAT | 288 387 € | 30 % |
| REGION | 110 000 € | 11 % |
| CD 30 | 110 000 € | 11 % |
| Sous-total | 508 387 € | 52 % |
| Alès Agglomération | 452 903 € | 48 % |
| TOTAL | 961 290€ | 100 % |

Monsieur le Président propose d'abroger et remplacer la délibération B2023_03_03 du Bureau de Communauté du 29 juin 2023 en modifiant le coût ainsi que le plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

X - ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

20. Octroi d'une subvention à l'établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse à Chamborigaud pour la création d'un accueil de loisirs

Alès Agglomération a signé également le 6 juillet 2022 la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF) permettant aux structures Petite enfance et Centre de loisirs de bénéficier du bonus territoire de la CAF.

Un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) est créé, par l'association Centre de séjours de Chausse situé à Chamborigaud, pour la période du 21 octobre au 18 décembre 2024 dans le but d'offrir des activités éducatives, culturelles et sportives aux enfants et adolescents. Cette expérimentation doit permettre d'évaluer les besoins des familles du secteur. Ce projet sera cofinancé par la CAF du Gard dans le cadre de la prestation de service ALSH et du bonus territoire.

Monsieur le Président propose d'octroyer une subvention de 4 736 € à l'établissement Fondation Armée du Salut - Centre de séjours de Chausse, sous réserve de respect des engagements du projet éducatif d'Alès Agglomération.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

21. Demande de subvention pour la mise en sécurité du bâtiment de l'ALSH Les Blacous

La CAF du Gard est susceptible de financer les travaux de mises aux normes de l'ALSH Les Blacous.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros | % (±) |
|--------------------------------------|----------------------|--------------|
| ÉTAT - CAF | 5 968,61 € HT | 60% |
| Sous total | 5 968,61 € HT | 60 % |
| Alès Agglomération - autofinancement | 3 979,08 € HT | 40 % |
| Total opération globale | 9 947,69 € HT | 100 % |

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation des travaux de mise aux normes de l'ALSH Les Blacous pour un montant de 9 947,69 € HT et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

22. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs sur l'ALSH Mas Sanier

La CAF du Gard est susceptible de financer une partie de l'aménagement des jeux extérieurs de l'ALSH du Mas Sanier.

Une première cabane en bois a été installée en 2022, pour améliorer les jeux extérieurs et il est proposé d'agrandir l'espace de jeux pour permettre aux enfants, de plus en plus nombreux à fréquenter le site, de s'amuser dans un cadre sécurisé.

Ces jeux, à destination des enfants de 3 à 11 ans, vont permettre de favoriser les jeux extérieurs et une meilleure offre de loisirs éducatifs.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros | % (±) |
|---------------------------------------------|------------------|--------------|
| ÉTAT - CAF | 12 357 € | 60% |
| Sous total | 12 357 € | 60 % |
| Alès Agglomération - <i>autofinancement</i> | 8 238 € | 40 % |
| Total opération globale | 20 595 € | 100 % |

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'ALSH du Mas Sanier pour un montant global de 20 595 € HT, et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

23. Demande de subvention pour aménagements des extérieurs ALSH Les Droulets

La CAF du Gard est susceptible de financer une partie de l'aménagement des jeux extérieurs de l'ALSH Les Droulets à Boisset et Gaujac.

Plan de financement prévisionnel du projet :

| ORGANISMES | Montant en euros | % (±) |
|---------------------------------------------|-------------------|--------------|
| ÉTAT - CAF | 2 805,42 € | 60 % |
| Sous total | 2 805,42 € | 60 % |
| Alès Agglomération - <i>autofinancement</i> | 1 870,28 € | 40 % |
| Total opération globale | 4 675,70 € | 100 % |

Monsieur le Président propose d'approuver la réalisation des travaux d'aménagement des extérieurs de l'ALSH Les Droulets pour un montant global de 4 675,70 € HT, et son plan de financement.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

XI - TEMPS LIBRE

24. Demande de subvention de fonctionnement 2025 pour le conservatoire Maurice André

Dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire Maurice André, Alès Agglomération peut solliciter le concours de tous les financeurs potentiels notamment le Conseil Départemental du Gard et l'État.

Le coût estimé global de la demande de subvention de fonctionnement est de 2 642 631 €.

Plan de financement du projet :

| ORGANISMES | MONTANT EN € | % (+/-) |
|-------------------------------|------------------|---------------|
| Conseil Départemental du Gard | 80 000 € | 3,03 % |
| État (Politique de la Ville) | 6 000 € | 0,22 % |
| Sous total | 86 000 | 3,25 % |
| Ressources propres | 337 000 € | 12,75 % |
| Alès Agglomération | 2 219 631 € | 84 % |
| TOTAL | 2 642 631 | 100 % |

Monsieur le Président propose d'approuver la demande de subvention du Conservatoire Maurice André Alès Agglomération.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

25. Adhésion au « Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la région Occitanie » pour Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles

Dans le cadre de son rayonnement et de son intégration dans le paysage touristique de la région Occitanie, Alès Agglomération peut adhérer pour Maison Rouge, au Comité Régional du Tourisme et des Loisirs de la Région Occitanie et ainsi profiter de ses avantages en matière de communication notamment à terme grâce à l'obtention du label sud de France.

Monsieur le Président propose d'autoriser cette adhésion à compter de l'année 2024 pour un montant de 200 €.

Votants : 65
Pour : 65 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

DIRECTION GÉNÉRALE

XII - DÉVELOPPEMENT DURABLE

26. Attribution d'une subvention de 200 € aux particuliers pour une installation solaire photovoltaïque et thermique - Liste des bénéficiaires

Engagée depuis 2007 à travers l'Agenda 21 intercommunal, la Communauté Alès Agglomération encourage le développement d'une filière des énergies renouvelables (engagement 7) et favorise les économies d'énergie (engagement 17).

Alès Agglomération s'inscrit ainsi, dans une démarche de lutte contre le changement climatique amorcée par la loi « Grenelle II », avec le développement de centrales de production électrique issue des énergies renouvelables, la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans ce cadre, Alès Agglomération a souhaité encourager les usagers à faire le choix d'équipements économes en énergie. Chaque foyer se situant sur le territoire des 72 communes de l'Agglomération peut ainsi prétendre à une subvention de 200 € pour financer l'installation d'un chauffe-eau solaire, un système solaire combiné ou des panneaux photovoltaïques.

L'attribution de cette subvention a été limitée à une par foyer et par an. 1542 dossiers ont été étudiés depuis le lancement de l'opération en 2008.

Les retombées économiques pour les installateurs en énergies renouvelables sont de l'ordre de 19 899 412 €, dont 6 165 662 € pour les entreprises situées sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération.

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|----|-----------|------------|---------|------------|
| 1 | CONTRERAS | Christophe | ALES | 200 € |
| 2 | BRUHAT | Fabien | ALES | 200 € |
| 3 | ASSI | Xavier | ALES | 200 € |
| 4 | ALONSO | Hugues | ALES | 200 € |
| 5 | BEGUIN | Didier | ALES | 200 € |
| 6 | FAUDIN | Sébastien | ALES | 200 € |
| 7 | PROTIN | Jérémy | ALES | 200 € |
| 8 | TRONC | Jérôme | ALES | 200 € |
| 9 | AYMARD | Rémy | ALES | 200 € |
| 10 | MALPLAT | Michel | ALES | 200 € |
| 11 | COURTIEU | Isabelle | ALES | 200 € |
| 12 | KLOPP | Robert | ALES | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|----|---------------|---------------|----------------|-------------------|
| 13 | SECHAUD | Alexandre | ALES | 200 € |
| 14 | TRILLO | Etienne | ALES | 200 € |
| 15 | VICIANA | Mickaël | ALES | 200 € |
| 16 | PONGI | Ghislain | ALES | 200 € |
| 17 | CONSTANT | Philippe | ALES | 200 € |
| 18 | REDARES | Hervé | ALES | 200 € |
| 19 | SCHLIENGER | Cyril | ALES | 200 € |
| 20 | ABGRALL | Robert | ALES | 200 € |
| 21 | CLEMENT | Charlie | ALES | 200 € |
| 22 | CLAVEL | Vincent | ALES | 200 € |
| 23 | SARTRE | Bernard | ALES | 200 € |
| 24 | GIARDINO | Florian | ALES | 200 € |
| 25 | REVIRE | Julien | ALES | 200 € |
| 26 | BOUTONNET | Grégory | ALES | 200 € |
| 27 | TOTOLA | Michaël | ALES | 200 € |
| 28 | ADAMIEC | Pierre | ALES | 200 € |
| 29 | CHAUCHOT | René | ALES | 200 € |
| 30 | VINCENT | René | ALES | 200 € |
| 31 | BEGOT | Marion | ANDUZE | 200 € |
| 32 | MILLOT | Marc | ANDUZE | 200 € |
| 33 | JEAN-BAPTISTE | Thierry | ANDUZE | 200 € |
| 34 | SIMONETON | Patrick | ANDUZE | 200 € |
| 35 | LAGET | Pascal | ANDUZE | 200 € |
| 36 | BASTIDA | Alice | ANDUZE | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|----|------------|---------------|-----------------------|-------------------|
| 37 | POUGET | Thomas | BAGARD | 200 € |
| 38 | FOUCAUD | Eric | BAGARD | 200 € |
| 39 | BASTIDE | Jean-Pierre | BAGARD | 200 € |
| 40 | IZARD | Jean-François | BRANOUX LES TAILLADES | 200 € |
| 41 | NOGARET | Francis | BRANOUX LES TAILLADES | 200 € |
| 42 | BROUANT | Matthieu | BROUZET LES ALES | 200 € |
| 43 | ASTIER | Claire | CENDRAS | 200 € |
| 44 | CALDERON | Philippe | CENDRAS | 200 € |
| 45 | BRET | Jean-Pierre | CENDRAS | 200 € |
| 46 | MACHETTO | Laurent | CENDRAS | 200 € |
| 47 | SIVIRAGOL | Roger | CHAMBORIGAUD | 200 € |
| 48 | GERVAIX | Pierre-André | CRUVIERS-LASCOURS | 200 € |
| 49 | ROUVIERE | Séverine | CRUVIERS-LASCOURS | 200 € |
| 50 | CHAMBON | Jean-Luc | CRUVIERS-LASCOURS | 200 € |
| 51 | GONZALEZ | Arnaud | CRUVIERS-LASCOURS | 200 € |
| 52 | BRAHIMI | Michèle | DEAUX | 200 € |
| 53 | HAGEL | Laurent | DEAUX | 200 € |
| 54 | APARICIO | Philippe | DEAUX | 200 € |
| 55 | DEGRAND | Yann | DEAUX | 200 € |
| 56 | PESENTI | Stéphane | EUZET LES BAINS | 200 € |
| 57 | LOPER | Jean-Louis | GENERARGUES | 200 € |
| 58 | ESTIENNE | Alain | LA GRAND COMBE | 200 € |
| 59 | MENETRIER | Gérard | LA GRAND COMBE | 200 € |
| 60 | BASTIDE | Mathilde | LAVAL-PRADEL | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|----|--------------|---------------|-----------------------|-------------------|
| 61 | ROMERA | Roger | LA VERNAREDE | 200 € |
| 62 | VENCHIARUTTI | Viviane | LA VERNAREDE | 200 € |
| 63 | CEBRIAN | Carlos | LA VERNAREDE | 200 € |
| 64 | CHAT | Alain | LE MARTINET | 200 € |
| 65 | BRUNEL | Claude | LES MAGES | 200 € |
| 66 | RAT | Roger | LES SALLES DU GARDON | 200 € |
| 67 | BERNIER | Joëlle | LEZAN | 200 € |
| 68 | SOULIE | Delphine | LEZAN | 200 € |
| 69 | DAVID | Jean | LEZAN | 200 € |
| 70 | CASTAN | Emmanuel | LEZAN | 200 € |
| 71 | ROUMEJON | Eliette | MARTIGNARGUES | 200 € |
| 72 | NICOLAS | Jérôme | MARTIGNARGUES | 200 € |
| 73 | HUYSENTRUYT | Patrick | MASSILLARGUES ATTUECH | 200 € |
| 74 | CAILLAUD | Yves | MASSILLARGUES ATTUECH | 200 € |
| 75 | COURTENS | Léa | MIALET | 200 € |
| 76 | LALANDES | Alain | MEJANNES LES ALES | 200 € |
| 77 | THEBES | Brigitte | MONS | 200 € |
| 78 | GODOT | Loïc | MONS | 200 € |
| 79 | LADET | Marc | MONS | 200 € |
| 80 | BACON | Christophe | MONS | 200 € |
| 81 | VARENNE | Boris | MONS | 200 € |
| 83 | MEJEAN | Cyril | MONTEILS | 200 € |
| 83 | SABRI | Walid | NERS | 200 € |
| 84 | DESFRENNES | Jean-Jacques | NERS | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|-----|-------------|---------------|----------------------|-------------------|
| 85 | FERNANDEZ | Sébastien | RIBAUTE LES TAVERNES | 200 € |
| 86 | SABATIER | Muriel | RIBAUTE LES TAVERNES | 200 € |
| 87 | RODRIGUEZ | Bruno | ROUSSON | 200 € |
| 88 | POLDER | Nicolas | ROUSSON | 200 € |
| 89 | COZO | Cédric | ROUSSON | 200 € |
| 90 | FORGUES | Alain | ROUSSON | 200 € |
| 91 | BENOIT | Christian | ROUSSON | 200 € |
| 92 | CARLETTO | Martine | ROUSSON | 200 € |
| 93 | ARNAUD | Sylvain | ROUSSON | 200 € |
| 94 | BATREL | Annie | ROUSSON | 200 € |
| 95 | CATRIX | Evelyne | ROUSSON | 200 € |
| 96 | LYON | François | ROUSSON | 200 € |
| 97 | SOUCHON | David | ROUSSON | 200 € |
| 98 | MAURIN | Emmanuel | ROUSSON | 200 € |
| 99 | PUECHLONG | Pauline | SALINDRES | 200 € |
| 100 | BEAU | Nicolas | SALINDRES | 200 € |
| 101 | PASTRE | Paul | SALINDRES | 200 € |
| 102 | SCHLIENGER | Guy | SALINDRES | 200 € |
| 103 | SEIGNOUR | Guy | SALINDRES | 200 € |
| 104 | CRUVEILLIER | Jean-Marc | SALINDRES | 200 € |
| 105 | GUERIN | Patrice | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 106 | WISNIEWSKI | Sonia | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 107 | VALLE | Florian | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 108 | PARADIS | Benjamin | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|-----|--------------------|---------------|----------------------------|-------------------|
| 109 | PASCUAL | William | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 110 | TURC | Jean-François | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 111 | JULIEN | Thomas | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 112 | MICHEL | Christine | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 113 | TETON | Corinne | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 114 | BELOUAHMIA | Idriss | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 115 | HIDALGO | Ludovic | ST CHRISTOL LES ALES | 200 € |
| 116 | ROGOZINSKI | Rémi | ST ETIENNE DE L'OLM | 200 € |
| 117 | CAVAGNA | Jacques | ST FLORENT SUR AUZONNET | 200 € |
| 118 | HUGUET | Emmanuel | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 119 | MILKOWSKI | Pascal | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 120 | AUDIGIER | Christy | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 121 | ODDOU | Yves | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 122 | PAVEYRANNE | Thierry | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 123 | BOTS | José | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 124 | DESHARBES | Cédric | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 125 | COSTE | Serge | ST HILAIRE DE BRETHMAS | 200 € |
| 126 | BORNANCIN | Edith | ST JEAN DE SERRES | 200 € |
| 127 | HILLAIRE | Richard | ST JEAN DE VALERISCLE | 200 € |
| 128 | PUECH | Olivier | ST JEAN DU GARD | 200 € |
| 129 | MARCELIN | Christopher | ST JEAN DU PIN | 200 € |
| 130 | VANDUYNSLAEGE R | Christian | ST JEAN DU PIN | 200 € |
| 131 | MALLIA | Salvator | ST JEAN DU PIN | 200 € |
| 132 | PIETTE | Pascal | ST JULIEN DE CASSAGNAS | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|-----|--------------|---------------|---------------------------|-------------------|
| 133 | DOLHADILLE | Alexandre | ST JULIEN DE CASSAGNAS | 200 € |
| 134 | BELKHITER | Mézian | ST JULIEN DE CASSAGNAS | 200 € |
| 135 | COUTIER | Marie-Elise | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 136 | FERNANDES | Raul | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 137 | JOUANEN | Michel | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 138 | GARCIA | Alexandre | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 139 | ROUX | Christian | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 140 | RICHARD | Valérie | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 141 | PRADEILLES | Rémy | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 142 | MARTY | Elise | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 143 | WILL | Gil | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 144 | FABRE | Pierre | ST JULIEN LES ROSIERS | 200 € |
| 145 | LEFEVRE | Pacome | ST JUST ET VACQUIERES | 200 € |
| 146 | BRUN VILLARD | Christine | ST MARTIN DE VALGALGUES | 200 € |
| 147 | PESTRE | Sébastien | ST MARTIN DE VALGALGUES | 200 € |
| 148 | JUGOVIC | Dragan | ST MARTIN DE VALGALGUES | 200 € |
| 149 | REBEYROLLES | Daniel | ST MARTIN DE VALGALGUES | 200 € |
| 150 | LESIEUR | Françoise | ST MARTIN DE VALGALGUES | 200 € |
| 151 | ROUMESTAND | Laurent | ST MAURICE DE CAZEVEIILLE | 200 € |
| 152 | RIGON | Romain | ST MAURICE DE CAZEVEIILLE | 200 € |
| 153 | DUCAT | Christophe | ST PAUL LA COSTE | 200 € |
| 154 | MELLINAS | Bernard | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 155 | LAURET | Renaud | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 156 | CHEVALIER | Jennyfer | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |

| | Nom | Prénom | Commune | Subvention |
|--------------|-------------|---------------|----------------------|-------------------|
| 157 | SALEL | Damien | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 158 | FRAISSE | Mickaël | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 159 | RAMIS | Alain | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 160 | DOMERGUE | Jean-Marc | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 161 | KILICDERE | Amélie | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 162 | MARTINEZ | Julien | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 163 | LOUMY | Sébastien | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 164 | MICHAVILA | Lucette | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 165 | LECOSSAIS | Eric | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 166 | MEJEAN | Eddy | ST PRIVAT DES VIEUX | 200 € |
| 167 | DECHARNE | Isabelle | STE CECILE D'ANDORGE | 200 € |
| 168 | VANDERVEKEN | Alain | TORNAC | 200 € |
| 169 | BASTID | Joffrey | VEZENOBRES | 200 € |
| 170 | SELLIER | Marleine | VEZENOBRES | 200 € |
| 171 | MAINARDI | Agostino | VEZENOBRES | 200 € |
| 172 | ALMERAS | Sylvie | VEZENOBRES | 200 € |
| TOTAL | | | | 34 400 € |

Monsieur le Président propose d'octroyer 172 subventions pour un montant total de 34 400 €.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président propose de voter l'urgence pour cette délibération. Il précise qu'il a demandé aux services de faire passer en urgence à ce Bureau de Communauté tout ce qui concerne les demandes de subventions, un certain nombre de financeurs, y compris l'État, commençant à fermer les robinets, tout ce qui est obtenu n'est plus à prendre.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

27. Acquisition de signalétique et aménagement d'un sentier d'interprétation à Brouzet les Alès

Ce sentier d'interprétation a pour but servir à plusieurs publics : scolaires, administrés, touristes, et ainsi mettre en avant la filière bois au travers de panneaux d'interprétations ludiques, et dont le contenu est confectionné par la commune hôte.

Le Département, partenaire du développement des activités de pleine nature, peut nous aider à hauteur de 50% du montant total.

Plan de financement prévisionnel :

| ORGANISMES | Montant en € | % (±) |
|------------------------------------|-------------------|----------------|
| Conseil Départemental 30 | 2149,57 € | 49,99% |
| Sous Total | 2 149,57 € | 49,99% |
| Autofinancement Alès Agglomération | 2150,43 | 50,01% |
| TOTAL | 4 300 € | 100,00% |

Monsieur le Président propose d'approuver La réalisation du projet « Acquisition de signalétique et aménagement d'un sentier d'interprétation à Brouzet les Alès » dont le coût estimatif global est évalué à 4 300 € HT (quatre mille trois cent euros Hors Taxes) pour les investissements à réaliser

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président propose également de voter l'urgence pour la délibération suivante.

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

28. Étude pour l'extension et la requalification des Boucles vallée du Galeizon, Grand Combien et ancien vivre en Cévennes

Le but de cette opération est d'effectuer une étude pour actualiser les conventions de passages de ces secteurs et d'étendre le Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires (RLESI) existants en créant les liaisons nécessaires, et ce pour aboutir à un réseau en parfaite connexion avec le RLESI du territoire. Il s'agit enfin d'intégrer au projet et de développer les différentes pratiques existantes (VTT, Trail pédestre...) ainsi que les créations de sites d'activités de pleine nature (APPN) avec par exemple des parcours d'interprétation, course d'orientation, ...

Ce projet a pour but de gagner en cohérence, mais aussi répondre aux demandes des différents élus concernés (18 communes). Ceci se faisant nous pourrions accentuer la promotion touristique et culturelle sur le territoire d'Alès Agglomération au travers de l'application « Alès Agglo Évasion »

Le démarrage de l'étude est prévu en Février 2025 pour une fin en Octobre 2025

Plan de financement prévisionnel :

| ORGANISMES | Montant en € | % (±) |
|------------------------------------|------------------------|--------------------|
| Conseil Départemental 30 | 10 500 € | 50 % |
| <i>Sous Total</i> | <i>10 500 €</i> | <i>50 %</i> |
| Autofinancement Alès Agglomération | 10 500 € | 50 % |
| TOTAL | 21 000 € | 100 % |

Monsieur le Président propose d'approuver La réalisation du projet « Étude pour l'extension et la requalification des Boucles vallée du Galeizon, Grand Combien et ancien Vivre en Cévennes » dont le coût estimatif global est évalué à 21 000 € HT (vingt et un mille euros Hors Taxes)

Votants : 65

Pour : 65 - Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0